

PUBLIC CONCERNE

Tout élève d'un établissement scolaire du département, de la PS au lycée dont la scolarité est interrompue momentanément (deux semaines minimum) pour raisons médicales (maladie ou accident).

OBJECTIFS

- ◆ Permettre la continuité des apprentissages
- ◆ Maintenir le lien avec la classe
- ◆ Préparer le retour en classe

INTERVENANTS

- ◆ Le ou les enseignants de l'élève en priorité
- ◆ D'autres enseignants de l'établissement
- ◆ Des enseignants d'autres établissements

FINANCEMENT

- ◆ Gratuit pour les familles.
- ◆ Professeurs rémunérés en HSE.



Accompagnement pédagogique
à domicile, à l'hôpital ou à l'école

VOUS ETES VOLONTAIRE ?

Pour plus d'informations, contactez la
coordonnatrice Christelle KLIOUEL

Tél : 04 77 59 90 93
mail : ce.ia42-apadhe@ac-lyon.fr

DSDEN, 11 rue des docteurs Charcot, 42 023 ST-ETIENNE Cedex 2

OU SE PASSENT LES COURS ?

- ◆ A domicile quand l'élève est dans l'incapacité à se rendre à l'école.
- ◆ Dans l'établissement scolaire si le protocole l'exige.
- ◆ Plus rarement à l'hôpital ou dans des centres de rééducation.